



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05 / 04 / 2024

Dossier complet le : 09 / 04 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0128

1 Intitulé du projet

Projet de serres agro-photovoltaïques au lieu-dit Bemeraque sur la commune de Tarascon (13)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

EARL LEFEBVRE & FILS

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

4 1 0 8 8 5 1 6 4 0 0 0 2 1

EARL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

LEFEBVRE

Jean-François

JFL

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39/a : Travaux et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis de construire (surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m	Aménagement de serres agro-photovoltaïques - emprise au sol (serres + bâtiment couvert) : environ 32 557 m ² - emprise des serres : 29575 m ² - emprise du bâtiment technique comprenant les stockeurs d'eau : 2980 m ² - terrain d'assiette : environ 9,3 ha,

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le porteur de projet souhaite réaliser environ 3 ha de serres de production de kiwis (plante ombrophile). Il s'agit de serres équipées de panneaux photovoltaïques permettant de diminuer les excès de température et d'ensoleillement pour les kiwis. La zone de projet est située au lieu-dit Berneraque, localisé à l'Est du territoire communal de Tarascon. Le terrain d'assiette du projet présente une superficie de 9,3 ha.

Concrètement, le projet prévoit la réalisation :

- d'environ 29575 m² de serres-chapelles, surmontées d'équipements photovoltaïques (= serres agro-photovoltaïques),
- d'équipements annexes (11 onduleurs, réseaux électriques, 2 postes de transformation, 1 poste de livraison...),
- de chemins de desserte (non imperméabilisés), qui serviront notamment pour les accès aux serres et pour la maintenance des équipements,
- d'une zone de manœuvre,
- d'un dispositif de recyclage des eaux pluviales (à l'aide de stockeurs d'eau et un système de goutte à goutte),
- d'un dispositif de rétention des eaux pluviales,
- du raccordement sur le poste électrique de la Montagnette,
- des aménagements paysagers (haies champêtres, bassins paysagers...).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- assurer la production de fruits (kiwis) de qualité et produits localement (avec un label Biologique qui reste à définir),
- contribuer à limiter les importations des produits agricoles (kiwis notamment),
- abriter l'activité agricole (cultures + techniciens) vis-à-vis des aléas climatiques (tempêtes, orages, vents violents, fortes pluies, grêle, gelées),
- protéger les cultures contre les maladies et les insectes nuisibles tout en diminuant l'utilisation des produits phytosanitaires,
- consolider économiquement l'activité agricole,
- produire une importante quantité d'électricité à partir d'une source d'énergie renouvelable (le soleil),
- alimenter le réseau local d'électricité (notamment le poste électrique de la Montagnette),
- contribuer à la décarbonation du mix énergétique français, composé encore d'une part d'énergies fossiles,
- concevoir le projet en tenant-compte des thématiques environnementales (prise en compte de la faune et de la flore, des aspects paysagers, de la nappe souterraine et de la gestion des eaux pluviales).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Au démarrage des travaux, il sera procédé à un balisage environnemental, afin de mettre en défens les zones sensibles (haies actuelles + fossé à l'Ouest). Il sera ensuite réalisé les chemins d'accès, puis les travaux de terrassement préalables à la création des serres et de l'ouvrage de rétention. Puis il sera réalisé :

- l'enfouissement des réseaux souterrains (électriques + goutte à goutte),
- les fondations des serres (simples trous cylindriques de 1 m de profondeur et environ 60 cm de diamètre),
- le montage des structures métalliques,
- la pose des panneaux de verre sur ces structures métalliques,
- la pose des panneaux photovoltaïques.

Ensuite, il sera mis en place les équipements annexes (11 onduleurs, réseaux électriques, 2 postes de transformation, 1 poste de livraison...), avec le raccordement jusqu'à la centrale électrique de la Montagnette, localisée à proximité (0,8 km).

Puis il sera réalisé les travaux de finition :

- finalisation du bassin de rétention,
- pose des clôtures,
- plantation des haies champêtres,
- finalisation des dispositifs d'arrosage (forage + système de goutte à goutte),
- portail d'entrée.

La durée prévisible des travaux est estimée entre 3 et 5 mois.

NB : le projet ne prévoit aucun éclairage spécifique.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet, dans sa phase d'exploitation, consistera à la mise en service des serres agro-photovoltaïques, qui serviront à la fois à la production locale de produits agricoles (kiwis rouges) et d'électricité.

Il sera assuré une télésurveillance à distance, de l'électricité produite.

La maintenance des équipements sera régulièrement assurée par les techniciens agricoles mandatés par le porteur de projet.

En phase exploitation, il sera procédé à une gestion douce de la végétation, en suivant les recommandations du bureau d'études faune/flore.

NB : la zone de projet répond à un ensemble de critères pertinents pour les raisons suivantes :

- la zone de projet est localisée sur des parcelles actuellement utilisées pour une activité agricole (cultures),
- la zone de projet peut se raccorder facilement au poste électrique proche (PE de la Montagnette à 0,8 km),
- la zone de projet est localisée dans un secteur assez anthropisé (vocation agricole des terrains, proximité d'une route à grande circulation, présence d'un important oléoduc au droit de la parcelle).

Le projet va avoir un impact positif sur la production d'électricité, à partir d'énergie renouvelable, pouvant alimenter en électricité l'équivalent d'environ 1500 habitants.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du projet nécessite l'élaboration d'un permis de construire.

Un dossier Loi sur l'eau (soumis à déclaration) sera adressé à la DDTM 13.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain	Environ 9,3 ha
Superficie d'emprise des serres agricoles	Environ 29575 m ²
Bâtiment technique de stockage d'eau (évitant l'évaporation)	Environ 2980 m ²
Energie produite annuelle	Environ 5000 KWh
Puissance électrique installée	Environ 4000 KW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Draille de Soeur Peyronne

Lieu-dit : Berneraque

Localité : Tarascon

Code postal : 1 3 1 5 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 7 3 ' 2 3 " 9 Lat. : 4 3 ° 8 2 ' 2 3 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Tarascon - Zone A

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

JPH

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type II (Identifiant : 930012399), mais elle est localisée à plus de 1,5 km de la zone de projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en dehors, mais à proximité de la limite périphérique Nord-Ouest du Parc Naturel Régional des Alpilles.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI relatif au Rhône a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 09/02/2017. Mais le projet n'est pas localisé dans une zone inondable.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à plus de 1,5 km du site inscrit de la Montagnette.

JOL

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé en dehors de la ZSC «Le Rhône aval» (FR9301590) ; cette zone Natura 2000 est localisée à plus de 6,5 km de la zone de projet. Le secteur d'étude est localisé en dehors de la ZPS «Les Alpilles » (FR9312013) ; cette zone Natura 2000 est localisée à plus de 5 km de la zone de projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a été conçu, afin de recycler l'ensemble des eaux de toitures (grâce à des stockeurs d'eau sur 2980 m ²), en vue d'arroser les plants de kiwis (via un système de goutte à goutte). En cas de besoin, il est prévu en complément un petit forage, afin d'arroser les kiwis en cas de manque d'eau. Les travaux ne nécessitent aucun rabattement de nappe.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La majorité des eaux pluviales émanant de la zone de projet seront envoyées vers un bassin de rétention végétalisé, ce qui favorisera l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, permettant de recharger la nappe. Par ailleurs, le projet a été conçu, afin de recycler l'ensemble des eaux pluviales émanant des toitures (grâce à des stockeurs d'eau), en vue d'arroser les plants de kiwis (via un système de goutte à goutte). En cas de besoin, il est prévu en complément un petit forage, afin d'arroser les kiwis en cas de manque d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux classiques vont être apportés (structures métalliques + panneaux en verre + panneaux photovoltaïques + système de gouttes à gouttes + équipements électriques)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera indépendant des réseaux d'eau potable et des réseaux d'eaux usées.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est fortement anthropisée, avec des activités agricoles, la présence d'un pipeline et la proximité de la RD570n. De ce fait, les habitats naturels présentent peu d'enjeux et cette zone apparaît peu attractive pour la faune et la flore. Par ailleurs, le projet ne prévoit aucun éclairage spécifique, ce qui limite les risques d'impacter la potentielle faune nocturne (chauve-souris, notamment). Des mesures écologiques ont été préconisées afin de limiter au maximum les incidences du projet sur la faune et la flore.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche consiste en une ZPS ("Les Alpilles") qui demeure quelque peu éloignée de la zone de projet (5 km). Les habitats de la zone de projet ne sont pas spécialement favorables à l'accueil des espèces citées au FSD. Aucune incidence significative n'est attendue sur l'ensemble des éléments biologiques ayant contribué à la désignation des sites Natura 2000. >>> Aucune incidence n'est attendue sur les sites Natura 2000 les plus proches.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé sur des terrains qui présentent déjà une vocation agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est actuellement traversée par un pipeline, géré par la société TRAPIL.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas concerné par le zonage du PPRI et n'est pas soumis aux risques d'inondation. Le secteur d'étude n'est pas concerné par le risque relatif aux incendies de forêts.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de construction, il est prévu quelques camions pour amener le matériel (structures métalliques, panneaux de verre etc...), qui ne sont pas de nature à influencer le trafic sur les voiries départementales locales. La durée prévisionnelle du chantier est compris entre 3 et 5 mois. En phase d'exploitation, le trafic généré restera extrêmement limité (engins agricoles, camions de livraisons, voitures pour la maintenance).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En période de travaux, il est possible que le chantier génère du bruit, mais qui sera limité dans le temps. Le projet est localisé en zone rurale où les habitations restent peu nombreuses.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à côté de la R570n présentant un fort trafic. En période d'exploitation, le projet n'est pas de nature à générer trop de bruit, qui sera limité à l'utilisation des engins agricoles.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En période d'exploitation, le projet n'est pas de nature à générer de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations générées par la RD 570n.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun éclairage.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans une zone rurale isolée, sans candélabres.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales émanant des toitures seront collectées dans des stockeurs d'eau et, via un système de recyclage, serviront à arroser les plants de kiwis (via un goutte à goutte). Mais la grande majorité
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	des eaux pluviales émanant de la zone de projet seront collectées et envoyées vers un bassin de rétention, puis feront l'objet, d'un rejet avec débit limité (38 l/s) vers la Roubine Neuve.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera des déchets non dangereux et classiques pour ce type d'activités ; il s'agit généralement d'emballages et de déchets d'équipements usagés. Dans tous les cas, ils seront dirigés vers une filière de collecte spécifique. Les produits recyclables seront emmenés à la déchetterie de Tarascon localisée au quartier des Radoubs.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, situé à proximité d'une voirie importante, est localisé dans une zone non concernée par le patrimoine architectural, archéologique et culturel. Il est important de noter que le secteur aux alentours présente une vocation agricole, et comprend déjà de nombreuses serres, qui se fondent dans ce paysage agricole. Enfin, il sera réalisé une haie champêtre le long de la RD 570 n, afin de masquer le projet et de l'insérer au mieux dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude conservera sa vocation agricole. Le projet n'est pas de nature à avoir un impact négatif important sur des activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Bien que le projet n'aura qu'un impact limité sur l'environnement (naturel et humain), des mesures ont été prises, sur le principe dit de l'ERC (Eviter/Réduire/Compenser) :

- des mesures ont été prises afin de limiter l'impact sur la faune et la flore comme proposé par le cabinet Barth Environnement : adaptation du calendrier en période de chantier, balisage du chantier, création d'un bassin paysager et de haies champêtres, gestion douce de la végétation en phase d'exploitation,
- le projet a été conçu, afin de recycler les eaux de toitures (grâce à des stockeurs d'eau sur 2980 m²), en vue d'arroser les plants de kiwis (via un système de goutte à goutte),
- la grande majorité des eaux pluviales émanant de la zone de projet seront collectées et envoyées vers un bassin de rétention, puis feront l'objet, après décantation, d'une restitution (avec un débit limité) au milieu naturel (ce bassin a été dimensionné sur la base d'une pluie d'occurrence décennale),
- le bassin de rétention sera végétalisé et favorisera l'infiltration dans le sol, permettant de restituer une partie des eaux pluviales dans le sol et de recharger la nappe,
- sur le plan paysager, le projet prévoit d'une part la création d'un bassin paysager et d'autre part un traitement qualitatif des franges le long de la RD 570n (plantation de haies champêtres), afin de masquer au maximum les vues sur le projet,
- les fossés existants seront conservés.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La décision finale reste du ressort de la DREAL. Il convient cependant de noter les points suivants :

- 1/ Ce projet agro-photovoltaïque a pour vocation de produire de l'électricité, à partir d'une énergie renouvelable (le soleil),
- 2/ Le projet est localisé sur des terrains anthropisés (vocation agricole des terrains, présence d'un pipeline au droit de la parcelle, proximité d'une route à grande circulation...), et aura donc peu d'impact sur l'environnement naturel,
- 3/ Des mesures spécifiques ont été prises, en faveur du milieu naturel, des eaux (superficielles et souterraines), et du paysage (cf paragraphe précédent).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

JFL

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etude faune flore réalisée par le Cabinet Barth Environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Etude hydraulique réalisée par le Cabinet Aquageosphere.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Note technique relative au pipeline géré par TRAPIL et autorisant le projet de serres agro-photovoltaïque	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Lefebvre

Prénom Jean-François

Qualité du signataire Gérant

À Tarascon

Fait le 04/04/2024



Signature du (des) demandeur(s)